



COMMUNE DE BEAUVERNOIS

PV/REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. LAVENTURIER Pierre, Mme MENESTRIER Laura, Mme PALENZUELA Cécile, Mme PROST Marie-Noëlle, M. ROGUET Mathieu, M. SIMERAY Jean-Luc, Mme SYLVESTRE Mathilde, M. TROSSAT Alix

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. REMONDET Yohann

QUORUM ETANT ATTEINT

Ordre du jour :

1. Approbation du PV CM du 20/03/2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Taxes locales 2026
4. Budget primitif 2026
5. Subventions 2026
6. Proposition des membres de la commission des Impôts
7. FSL 2026
8. Tuilerie : Vente herbe 2026
9. Signalétique : demande de participation
10. Droit de passage : convention
11. Fleurissement : Projet 2026
12. Donation parcelle
13. Fossé : Choix des travaux et étude des devis
14. Réunion participative : Échange élus / habitants
15. Apéro des voisins : organisation
16. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20/03/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu.

Quelques corrections ont été apportées.

Monsieur Pierre LAVENTURIER intervient sur le taux des indemnités d'adjoint au maire. Il demande à remettre le sujet au prochain ordre du jour.

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

X Adopté

Rejeté

2. Désignation du secrétaire de séance

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle PROST

3. Taxes locales 2026

Délib n° 2026/04/17/1

Le Maire présente l'état de notification des produits provisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes directes locales 2026, et décide de ne pas les augmenter :

- Taxe foncière bâtie : 27.16 %
- Taxe foncière non bâtie : 20.60 %
- Taxe d'habitation : 9.00 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 11.74 %

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

X Adopté

Rejeté

4. Budget primitif 2026

Délib n° 2026/04/17/3

Lecture du budget primitif 2026 par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 126 856,00

Recettes : 126 856,00

Fonctionnement

Dépenses : 272 132,00

Recettes : 272 132,00

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

Adopté

Rejeté

5. Subventions 2026

Délib n° 2026/04/17/2

Des subventions sont accordées à 7 associations pour un montant total de 1000,00€. Elles doivent renouveler et motiver leur demande chaque année.

Le Maire propose de voter les subventions 2026 pour les associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote et accepte à l'unanimité les subventions pour l'année 2026 :

ADMR :	80.00€	
ANCIENS COMBATTANTS :	40.00€	
ECOMUSE DE PIERRE DE BRESSE :	120.00€	
LES RESTOS DU COEUR DE PIERRE DE BRESSE :	120.00€	
SEPAS IMPOSSIBLE :	60.00€	
SOUVENIRS FRANCAIS :	40.00€	
DIVERS SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS (Provisions pour les Ecoles)		540.00€

La dépense totale attribuée pour les subventions ci-dessus s'élève à 1 000€.

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

Adopté

Rejeté

6. Proposition des membres de la commission des Impôts

Délib n°2026/04/22/6

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'[article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.

Cette commission se réunit une fois par an en présence ou non d'un agent des impôts pour examiner les permis de construire et autorisations de travaux.

Le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Tableau ci-dessous :

24 personnes ont été désignées (12 seront choisies dont 6 titulaires et 6 suppléants).

1	MME	TROSSAT	Annick	28/10/1950	1 rue du Sablon
2	M.	CANET	Thomas	18/02/1998	16 Rue de la Tuilerie
3	MME	BAYARD	Martine	21/11/1960	11 rue de la tuilerie
4	M.	HASLES	Mickaël	28/11/1987	6 rue de Bourrelier
5	MME	MOIMEAU	Céline	01/12/1979	2 route de Mouthier
6	M.	PROST	Joël	17/01/1958	11 rue du Tisserand
7	MME	JACQUET	Sylvie	15/12/1955	2 rue des Charmettes
8	M.	POULAIN	Jean-Louis	18/12/1952	11 rue de l'Eglise
9	MME	SYLVESTRE	Mathilde	10/11/1998	12 rue de l'Eglise
10	M.	MICONNET	Philippe	19/05/1961	9 rue du Tisserand
11	MME	PROST	Marie-Noëlle	27/11/1964	2 rue de la Tuilerie
12	M.	SIMERAY	Jean-Luc	28/01/1954	17 rue de la Tuilerie
13	MME	BONGAIN	Régina	23/08/1952	3 rue du Bourrelier
14	MME	VALENCE	Corinne	26/02/1973	19 rue de la Tuilerie
15	MME	MAITRE	Claude	06/08/1968	19 rue du Tisserand
16	MME	JOLY	Christine	17/02/1967	1 rue des Charmettes
17	MME	LAVENTURIER	Danielle	09/05/1954	10 rue de l'Eglise
18	M.	ROGUET	Mathieu	10/04/1985	3 rue de la Futerie
19	MME	PALENZUELA	Cécile	03/06/1972	1 rue du Tisserand
20	M.	BARBAUD	Bruno	14/01/1977	3 Rue de la Tuilerie
21	MME	BOURGOIN	Valérie	01/09/1968	10 rue du Bourrelier
22	M.	REMONDET	Yohan	14/06/1997	6 rue des Charmettes
23	MME	MENESTRIER	Laura	16/01/2000	La Champagne
24	M.	CRETIN	Florian	02/04/1996	2 rue de la Tuilerie

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

X Adopté

Rejeté

7. FSL 2026 (Fonds Solidarité Logement)

Délib n° 2026/04/17/4

Le maire informe de la réception de demande du Département de Saône et Loire concernant la participation du FSL pour l'année 2026.

La participation volontaire est aussi alimentée des bailleurs sociaux (2.90€ par logement du parc) et des communes et Intercommunalités qui souhaitent (0.35€ par habitant).

Il est précisé que la cotisation de la part de la commune n'est pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour la participation du FSL 2025 :

La commune participe au FSL 2026 en précisant que le nombre d'habitants de la collectivité au 1er janvier 2022 est de 103 (0.35€ par habitants)

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

Adopté

Rejeté

8. Tuilerie : Vente herbe 2026

Le bail de l'exploitant a pris fin à l'automne 2025 à la suite de son départ en retraite.

Il est décidé d'établir une convention annuelle pour de la vente d'herbe. La parcelle d'une surface de 9 hectares environ est située en zone humide et classée NATURA 2000. La vente d'herbe a été estimée entre 40,00 et 60,00 € l'hectare. Un droit de pâturage sera possible sous certaines conditions (limiter la durée, le nombre de bêtes, uniquement des bovins...).

Il faudra publier un appel d'offre afin de choisir l'exploitant le plus à même à réaliser la prestation des travaux.

Le sentier pédestre doit être réhabilité. Établir un arrêté de fermeture jusqu'à la réalisation des travaux.

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

Adopté

Rejeté

9. Signalétique : demande de participation

Monsieur Florian CRETIN (HARAS DE VERONE) demande l'implantation et la prise en charge par la commune d'un panneau « ATTENTION CAVALIERS » compte-tenu de la traversée de route par des enfants et des chevaux. S'agissant d'une route départementale, c'est soit le riverain soit la commune qui s'acquitte de la facture.

M. CRETIN nous a fourni un devis d'un montant de 249,50 € que la commune lui allouera sous forme de subvention. Il devra réaliser les démarches pour la mise en place du panneau.

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

Adopté

Rejeté

10. Droit de passage : convention

La convention de servitude de passage entre la commune et M. TERUSSOT est à modifier.

M. TERUSSOT demande l'autorisation pour installer une barrière à l'entrée de la servitude.

En lieu et place, la commune propose d'implanter un panneau « INTERDIT SAUF AUTORISES ».

A défaut, M. TERUSSOT peut fixer une barrière à l'entrée de l'étang.

Tableau de vote (Pose de la barrière à l'entrée de la servitude)

Nombre de votants : 8	Pour : 2	Contre 6	Abstentions
-----------------------	----------	----------	-------------

Adopté x Rejeté

11. Fleurissement : Projet 2026

Le devis pour le fleurissement du carrefour des Charmettes est de 282,00 € (réglés avec la prime du concours de fleurissement)

Peinture du cylindre par les enfants, pose d'un banc et de clôture en bois.

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

X Adopté Rejeté

13. Fossé : Choix des travaux et étude des devis (point avancé avant le départ de Cécile PANZUELA)

Messieurs Alix TROSSAT, Pierre LAVENTURIER et Jean-Luc SIMERAY se sont réunis et proposent le curage du fossé Route de Mouthier-en-Bresse entre l'exploitation de Monsieur DUC et le pont « des fournis » (720 mètres). Ces travaux sont prévus après la récolte, les champs étant semés. 2 devis ont été fournis (PERROT TP – SERLEY : 2€20 / ML / JOLY et FILS 2€ / ML

Choix de l'entreprise JOLY

Tableau de vote

Nombre de votants : 8	Pour : 8	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

X Adopté Rejeté

Départ de Cécile PANZUELA à 23 heures 10

12. Donation parcelle

Délib n° 2026/04/17/5

Le Maire informe un échange avec les donataires des parcelles de bois situées sur les sections ZD (29-34-43-44-45) sont Monsieur René PONSOT, Madame Agnès PRIN, Monsieur Guy MICHEL et Madame Anne Marie BŒUF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et accepte à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer tout actes administratifs pour le bon déroulement administratif.

Tableau de vote

Nombre de votants : 7	Pour : 7	Contre	Abstentions
-----------------------	----------	--------	-------------

X Adopté

Rejeté

14. Réunion participative : Échange élus / habitants

La date est programmée le samedi 27 juin 2026 à 17 heures à la salle des fêtes de Beauvernois pour une durée d'1 heure 30.

15. Fêtes des voisins : organisation

La date est fixée le 27/06/2026 à 19 heures après la réunion publique à l'espace champêtre derrière la salle des fêtes.

La mairie offre les boissons de l'apéritif et les biscuits apéritifs.

Pour le repas les participants se positionnent sur une entrée ou un dessert qui sera mis en commun , une participation de 5 € / personne est demandée pour l'achat des grillades . Location d'un braséro pour faire cuire viande, saucisses, légumes...

Location : 90,00 € et forfait nettoyage 20,00 €.

Monsieur le maire se propose d'aller le chercher pour éviter le coût du transport.

16. Questions diverses

- Entourage du terrain de pétanque : Devis fourni par monsieur Victor LOUIS - BEAUVERNOIS (1200,00 €).

Monsieur Pierre LAVENTURIER propose de se renseigner pour récupérer des poteaux PTT.

- Monsieur Claude BERNARD – CHAUMERGY, sollicité pour création d'étagère dans la mairie, refaire la base des volets en bois des logements et de la salle des fêtes (devis de 261,00€)
- Arrachage de végétaux devant la façade de la mairie côté parking : Plusieurs devis (David REBOUILLAT Mouthier-en-Bresse – 520 € HT ,00 € / Romain CETRE 770 € HT. Pour l'arrachage voir pour une solution avec JOLY quand il sera sur la commune.
- Commission BOIS : ONF devis plantation peupliers en cours
- AFFOUAGES : Un affouagiste n'a pas commencé sont lot et un autre ne l'a pas terminé. Dernier délai au 30/04/2026
- AFFOUAGE 2024/ 2025 parcelles ZN 6 : pour la partie travaillée en commun la vidange n'a pas été effectuée.
- Chêne élagué derrière la mairie à la suite de la tempête de juillet 2025 : Bois à évacuer
- Gîte : Installation d'un compteur LINKY à prévoir (Actuellement le sous compteur du gîte est relié au compteur LINKY des communs)
- Photo de groupe à refaire
- Séance gestes 1^{er} secours à organiser (en septembre ou octobre un samedi matin)

- Cérémonie du 8 mai : ATTENTION changement d'horaire - 11 heures
Associer les enfants
- Corvée de nettoyage prévue le 16 mai 2026 à 9 heures (meuble sacristie + porte à repeindre / Trous à reboucher / Nettoyage panneaux / Pourrissoir cimetière)
- Compte-rendu Commission École :

Effectif de l'année 2026 – Rencontre entre la moyenne et grande section de maternelle – journée découverte collège pour les CM2 / Évaluation CP – niveau en baisse / Sortie et projet : parc des oiseaux le 23/06 à Villars-les-Dombes - Kermesse - carnaval - 6 séances de piscine

Les réunions et représentations

- 26 Mars / Conseil des écoles à Mouthier en bresse : Mathilde SYLVESTRE et Alix TROSSAT
- 1 er Avril / Restaurant scolaire : Mathilde SYLVSTRE et Alix TROSSAT
L'intérieur de la cantine est une compétence de la Com Com, les murs (Sont la propriété des 4 communes)
- 03 Avril /Monsieur Alix TROSSAT s'est rendu à une rencontre à la gendarmerie (échange élu / gendarmes) remise de décorations à Pierre de Bresse.
- 16 Avril / Conseil Communautaire à Pierre de Bresse : Alix TROSSAT

Clôture de la séance

La séance est levée à 00 heures 12

Fait à Beauvernois, le 17/04/2026

Secrétaire de séance,

Marie Noëlle PROST

Mr le Maire

Alix TROSSAT